

[DEM] Les Organisations Professionnelles dénoncent la perspective d'un nouveau gel des plafonds de remboursement des déménagements



Le 28 janvier dernier, l'OTRE a été reçue, ainsi que les représentants de la CSD, au Ministère des Armées (MINARM) aux fins tant de dresser le bilan du PAM 2020 que de tracer les lignes directrices du PAM 2021.

A cette occasion, nous avons rappelé que le Plan Annuel de Mutation (PAM) 2020 s'est déroulé dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire aigüe qui a impacté de difficultés organisationnelles et logistiques inédites le déroulement des opérations de changement de résidence des personnels militaires. Pour faire face à l'urgence et à la complexité de la situation rencontrée, le ministère des Armées a sollicité les organisations professionnelles du secteur pour garantir l'entière mobilisation de leurs entreprises adhérentes.

Le défi a été relevé, haut la main ; les entreprises ont, pour mener à bien quelque 14.000 opérations de changement de résidence, fait la démonstration de leur savoir-faire, de leur flexibilité et de leurs capacités d'adaptation en situation de crise. Il en est rendu compte par le taux de satisfaction de 95% exprimé par les administrés et les termes employés par le directeur central du service de commissariat des armées, soulignant que « la qualité de la logistique des opérations réalisées par [vos] adhérents mérite d'être soulignée et remerciée ».

L'investissement de la profession s'est aussi traduit en amont par la participation soutenue de nos organisations au Plateau Opérateur Déménagement (POD) via la cellule interactive conjointement mise en place avec le CAMID aux fins d'apporter assistance aux administrés rencontrant des difficultés.

Malgré cet investissement total, le ministère des Armées semble se diriger vers un nouveau gel des plafonds de remboursement des déménagements métropole pour 2021, inchangés depuis 2007, et plus encore une nouvelle baisse généralisée sans aucune forme de pondération des plafonds afférents à l'international et à l'outre-mer, ce alors même que la tendance haussière du fret maritime et du carburant est actée.

Cette situation inacceptable conduit les organisations professionnelles du secteur, OTRE et CSD, a exprimé conjointement dans un courrier adressé Florence Parly, Ministre des Armées, leur totale incompréhension face à ce nouveau gel. En effet, elles soulignent que dans le même temps, les coûts sectoriels exposés par les entreprises de déménagement (main d'œuvre, carburant, mise à disposition de véhicule,...) se sont accrus dans des proportions considérables (+ 25,7 % pour le seul poste main d'œuvre entre 2006 et 2018).

A cette stagnation en matière de déménagement national s'ajoute, s'agissant des destinations étrangères et outre-mer, une baisse généralisée des plafonds pouvant parfois atteindre rien moins que 20 % (cas des Emirats Arabes Unis), exclusive de toute pondération, faisant litière des problématiques pourtant récurrentes d'insuffisance des plafonds afférents à certaines destinations identifiées (Guyane, Antilles,...) et plus généralement de la hausse constatée de la tarification du fret maritime.

Dans la situation actuelle, un tel cadre qui cristallise l'application de conditions tarifaires déconnectées de la réalité des coûts exposés au titre des opérations concernées, apparaît pour nos organisations professionnelles incompatible avec le principe même d'une adhésion en 2021 à un processus collaboratif tel celui mis en œuvre au titre du PAM 2020.

Au regard de ce constat et considérant les échéances en cause, les organisations professionnelles du secteur viennent donc de solliciter en urgence une nouvelle rencontre avec la Ministre des Armées aux fins d'identifier les solutions à même de permettre de satisfaire dans des conditions pérennes et viables pour nos entreprises les besoins des personnels en situation de mobilité.

Soyez convaincus que l'OTRE est déterminée sur ce dossier qu'elle entend porter avec conviction et énergie.